



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **I Terra Baumanagement AG, de siège social à, 1963 Vétroz**
2. Déclaration de faillite: 07.05.2012
3. Suspension de faillite: 18.06.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.07.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal d'Hérens et Conthey en date du 7 mai 2012, a été, ensuite de constatation de défaut d'actifs, suspendue par prononcé de la même autorité le 18 juin 2012.
La faillite sera clôturée si, dans les dix jours, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas l'avance de frais fixée à Fr. 3'000.00 conformément à l'art. 230 LP.

Dans ce même délai, les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens à quelque titre que ce soit sont tenus, sous peine de droits (art. 324 CP) de s'annoncer à l'office soussigné.

But social : achat, vente, courtage, gestion, location, gérance et mise en valeur de tous biens immobiliers et mobiliers en Suisse et à l'étranger etc. Liquidation officiel cf. art. 731b CO

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

00783365

